

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Numéro		de permis			Date d'inspection		
La Garderie le Jardin du Soleil (2016) Inc. 2017031					Le 30 septembre 2021		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Le jardin du soleil 2016					(506) 532-	(506) 532-1337	
Adresse							
3894 134 Route Shediac Bridge NB E4R 1T7							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Janice Gauvin-Léger			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, Commentaires : 7 dossiers d'enfant ont été vérifiés au hasard. L'informatic complétée. La lacune est maintenant conforme.				27 août 2021 ontacts d'urgence éta		30 sept. 2021	
Commentaires généraux							
original signé par Janice Gauvin-Léger Signature de la personne responsable de la délivrance de permis Date							
original signé par Julie Leger gnature de l'exploitant ou de la personne désignée D			Le 30 septembre 2021				
and the personal and the person in a design to	_						